|  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- |
|  | REPUBLIQUE GABONAISEMinistère des Eaux et ForêtsSecrétariat Général |  | CONSERVATION JUSTICE Téléphone : (+241) 04 23 38 65E-mail : luc@conservation-justice.orgWeb : www.conservation-justice.org |  | Eco-Activists for Governance and Law Enforcement |

**Projet AALF**

Appui à l’Application de la Loi sur la Faune

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| Logo Ministère des Eaux et Forêts.jpgLogo CJ.jpg | **PROJET D’APPUI A L’APPLICATION DE LA LOI SUR LA FAUNE AU GABON (AALF)** |  |
| REPUBLIQUE GABONAISEMinistère Des Eaux Et ForêtsSecrétariat Général |  | CONSERVATION JUSTICE GABONTéléphone : (+241) 04 23 38 65E-mail : luc@conservation-justice.orgWeb : www.conservation-justice.org |

**RAPPORT D’ACTIVITÉS**

**Août 2018**

**SOMMAIRE**

[1 Points principaux 1](#_Toc511008927)

[2 Investigations 1](#_Toc511008928)

[3 Opérations 1](#_Toc511008929)

[4 Département juridique 3](#_Toc511008930)

[5 Communication 4](#_Toc511008931)

[6 Relations extérieures 4](#_Toc511008932)

[7 Conclusion 5](#_Toc511008933)

**Rapport Mensuel Août 2018**

Conservation Justice

# Points principaux

Les résultats obtenus par les projets AALF en août 2018 sont les suivants :

* **02 août 2018 à Lambaréné,** condamnation d'Imenou Franck à 12 mois d’emprisonnement ferme et à 200 000 FCFA d’amende.
* **02 août 2018 à Lambaréné,** arrestation de Mangui Jean Jules, Tondène Roméo, Pindjilobe Briolle, en possession de 2 pointes d'ivoire sectionnées en 6 morceaux
* **04 août 2018 à Lambaréné,** arrestation de Mockea Endecko Houilly et Mamba Gabin en possession de 1 crâne et 2 peaux de panthère
* **05 Août 2018 à Makouké,** arrestation de Tsanga Matediani Guy Roger en possession de 2 pointes d'ivoire
* **06 août 2018 à Tchibanga,** arrestation de Paga Auguste, Mamadou Koita et Mbaki Ditengo Jean-Christian en possession de 2 peaux de panthères
* **09 août 2018 à Lambaréné,** condamnation deN’Tchango Jean-Christian à 6 mois d’emprisonnement dont 1 avec sursis, 100 000 Francs CFA d'amende et 1000 000 FCFA de dommages et intérêts.
* **13 août 2018 à Makokou,** arrestation de N’nah Ndong Daniel et Mekamne EMANE Narcisse pour braconnage dans le Parc National de Minkébé.
* **23 août 2018 à Tchibanga,** condamnation de PAGA Auguste, Koita Mamadou et Mbaki Ditengo Jean-Christian à 6 mois de prison dont 2 assortis de sursis, 100 000 FCFA d'amende chacun et 1 000 000 FCFA de dommages et intérêts à payer solidairement.

# Investigations

Indicateur :

|  |  |
| --- | --- |
| Nombre d’investigations menées | 24 |
| Investigations ayant menées à une opération | 4 |
| Nombre de trafiquants identifiés | 85 |

Le mois d’août 2018 a été très productif en termes d’informations recueillies pendant les missions et de résultats.

Plusieurs missions ont été effectuées au courant de ce mois par 4 investigateurs dans sept provinces, à savoir : le Moyen-Ogooué, la Nyanga, la Ngounié, l’Estuaire, le Woleu-Ntem, l’Ogooué-Ivindo et le Haut-Ogooué.

Au total 24 missions d’investigations ont été organisées dans ces différentes provinces avec 85 trafiquants et braconniers majeurs identifiés.

# Opérations

Indicateur :

|  |  |
| --- | --- |
| Nombre d’opérations menées | 6 |
| Nombre de trafiquants arrêtés | 11 |

Le projet a réalisé six opérations au cours de ce mois et suivi un cas initié par l’ANPN à Makokou :

* **02 août 2018 à Lambaréné, arrestation de Mangui Jean Jules, en possession de 2 pointes d'ivoire sectionnées en 6 morceaux**

Suite à une information issue des enquêtes, une équipe composée d’un agent de la Direction Provinciale des Eaux et Forêts et cinq agents de la gendarmerie de la Brigade Centre de Lambaréné, appuyés par L'ONG Conservation Justice, met la main sur le nommé Mangui Jean Jules. Il livrait 2 pointes d’ivoire, dans une chambre d’un motel au quartier Isaac. Auditionné, il reconnait les faits. Conduit au poste et interrogé, il citera son complice qui cherchait à regagner le lieu du partage du butin. Il s’agit de Tondène Roméo et Pindjilobe Briolle

* **02 août 2018 à Lambaréné, arrestation de Tondène Roméo et Pindjilobe Briolle**

Arrêté par les forces de l’ordre, Mangui Jean Jules accepte de collaborer pour dénoncer ses complices. Un dispositif est mis en place pour les faire venir de Fougamou à Lambaréné. A cet effet, l’équipe se déportera à l’entrée de la ville, placera à nouveau un dispositif et appréhendera les nommés Tondene Roméo Et Pindjilobe Briolle au quartier Mbolet à bord d’un mini bus en provenance de Fougamou.

* **04 août 2018 à Lambaréné, arrestation de Mockea Endecko Houilly et Mamba Gabin en possession de 1 crâne et 2 peaux de panthère**

A la faveur d’une information relative au trafic de faune, deux agents des Eaux et Forêt, et cinq agents du poste de la Brigade centre de Gendarmerie de Lambaréné, assistés de l’ONG Conservation Justice, ont conjointement effectué une intervention dans la commune de Lambaréné. A cet effet, aux environs de 15h l’équipe complète s’est rendue dans un motel sis au quartier Isaac. Mockea Endecko Houilly et Mamba Gabin ont été appréhendés dans une chambre, en pleine vente de 1 crâne et 2 peaux de panthères. Présentés au procureur pour répondre des faits qui leur sont reprochés, Mamba Gabin a été laissé en liberté, le procureur estimant qu’il n’y avait pas d'éléments suffisants des contre lui.

* **05 août 2018 à Lambaréné, arrestation de Tsanga Matediani Guy Roger en possession de 2 pointes d'ivoire**

Le dimanche 05 août 2018, Mangui Jean Jules reçoit un SMS en présence des agents, lui demandant de se rendre à Makouké des ivoires. Une mission des agents des Eaux et Forêts et de la Brigade Centre de Lambaréné, appuyés par l'ONG Conservation Justice se rend sur les lieux indiqués. Un dispositif sera mis en place et le nommé Tsanga Matediani Guy Roger sera appréhendé en possession de 2 pointes d'ivoire.

* **06 août 2018 à Tchibanga, arrestation de Paga Auguste, en possession de 2 peaux de panthères**

Après avoir obtenu une information relative à une transaction portant sur des peaux de panthères dans un motel de Tchibanga, une équipe composée des agents des Eaux et Forêts, et la Police Judiciaire se rend sur les lieux afin de mettre la main sur les personnes soupçonnées. Le nommé Paga Auguste sera interpellé en possession de 2 peaux de panthères qu’il livrait. Ce dernier citera Mamadou Koita et Mbaki Ditengo Jean-Christian comme étant les propriétaires desdites peaux.

* **06 août 2018 à Malounga,** **arrestation de Mamadou Koita et Mbaki Ditengo Jean-Christian**

Mamadou Koita et Mbaki Ditengo Jean-Christian seront interpellés au village Malounga alors qu’ils s’attendaient à recevoir le prix de la vente des trophées. Ils avaient été dénoncés par Paga Auguste sera interpellé à Tchibanga en possession de 2 peaux de panthères

* **13 août 2018 à Makokou, arrestation de N’nah Ndong Daniel et Mekamne Emane Narcisse pour braconnage dans le Parc National de Minkébé, à bord d’un véhicule, en possession de 13 céphalophes bleus, 12 antilopes, deux crocodiles nains, une pintade, un pangolin, un porc-épic, un fusil de chasse calibre 12 Baïkal et 5 munitions.**

Les nommés N’nah Ndong Daniel et Mekamne Emane Narcisse ont été appréhendés à bord d’un véhicule de marque Mazda BT 50 de couleur grise par les écogardes du Parc National de Minkébé. Ils quittaient le camp de la société Grand Bois Gabon en direction de Makokou étant en possession de 13 céphalophes bleus, 12 antilopes, deux crocodiles nains, une pintade, un pangolin, un porc-épic, un fusil de chasse calibre 12 Baïkal et 5 munitions.

# Département juridique

Les juristes du projet ont suivi les initiés. Les autres cas pendants devant les juridictions ont également continué de faire l’objet d’un suivi.

**4.1. Suivi des affaires**

Indicateur :

|  |  |
| --- | --- |
| Nombre d’affaires suivies  | 20 |
| Nombre de condamnations | 5 |
| Affaires enregistrées | 5 |
| Nombre de prévenus | 36 |

Le département juridique a assuré le suivi des affaires précédemment initiées. Le département a enregistré cinq condamnations dans trois affaires.

* **02 août 2018 à Lambaréné,** condamnation d'Imenou Franck à 12 mois d’emprisonnement ferme et à 200 000 FCFA d’amende. Les juges ont fait fi de la constitution de partie civile, aucun dommage et intérêt alloué. Il avait été arrêté le 18 Juin 2018 à Lambaréné en possession de 2 pointes d’ivoire, 1 queue d’éléphant et des écailles de pangolin géant
* **09 août 2018 à Lambaréné,** condamnation deN’Tchango Jean-Christian à 6 mois d’emprisonnement dont 1 avec sursis, 100 000 Francs CFA d'amende et 1000 000 FCFA de dommages et intérêts. Il avait été arrêté le 17 mars 2018 en possession de 5 pointes d'ivoire
* **23 août 2018 à Tchibanga,** condamnation de PAGA Auguste, Koita Mamadou et Mbaki Ditengo Jean-Christian à 6 mois de prison dont 2 assortis de sursis, 100 000 FCFA d'amende chacun et 1 000 000 FCFA de dommages et intérêts à payer solidairement. Ils avaient été arrêtés le 6 août 2018 en possession de 2 peaux de panthère et un calibre 12.

**4.2. Visites de prison**

Indicateur :

|  |  |
| --- | --- |
| Nombre de visites effectuées | 4 |
| Nombre de détenus rencontrés | 15 |

Des visites de prison ont été effectuées à Makokou, Mouila et Lambaréné. En tout 4 visites ont été effectuées qui ont permis de vérifier la détention effective de 15 trafiquants.

# Communication

Indicateur :

|  |  |
| --- | --- |
| Nombre de pièces publiées | 28 |
| Télévision | 0 |
| Internet | 26 |
| Presse écrite | 2 |
| Radio | 0 |

Au cours du mois d’août 2018, le projet a produit 28 pièces médiatiques dont 26 ont été publiés sur internet et 2 dans la presse écrite pour diffuser les résultats obtenus.

Les articles sont disponibles sur plusieurs médias, et notamment sur le site Internet, la page Facebook et la chaine YouTube du projet.

Website: <http://www.conservation-justice.org/CJ/>

Facebook: <https://www.facebook.com/Conservation-Justice-163892326976793/>

YouTube: <https://www.youtube.com/user/ConservationJustice>

# Relations extérieures

Indicateur :

|  |  |
| --- | --- |
| Nombre de rencontres | 64 |
| Suivi de l’accord de collaboration  | 30 |
| Collaboration sur affaire  | 34 |

Au cours du mois d’août 2018, le projet a entretenu plusieurs relations avec les autorités gabonaises.

* **Estuaire:** le procureur de la République et Substitut, le Directeur Provincial des Eaux et Forêts, le Major de Major de la police judicaire, le Directeur la Direction de la Lutte Contre le Braconnage;
* **Moyen-Ogooué :** le Directeur Provincial des Eaux et Forêts, le Chef de Brigade faune, le procureur de la République, le chef d’antenne de la PJ et B2, le Commandant de la brigade centre de Lambaréné, le 1er Vice-président du Conseil Départemental de l’Ogooué et des Lacs, l’ONG OELO ;
* **Ngounié:** le procureur de la République, les juges du siège, le B2, la PJ, la Compagnie de Gendarmerie, le Peloton, la DGR, les préfets et sous-préfets, présidents de conseils départementaux, maires, les chefs de quartiers et villages ;
* **Nyanga:** Le procureur de la République, le B2, la PJ, la Compagnie de Gendarmerie, le Peloton, la DGR
* **Ogooué-Ivindo:** le Directeur Provincial, le Chef de cantonnement de Mékambo, les conservateurs des parcs de l’Ivindo et Minkébé, le procureur de la République et substituts, le président du tribunal de Makokou, le chefs d’antennes PJ, DGR, le COGEND du peloton, le Commandant de la brigade centre de Makokou, le Gouverneur de province, le préfet du département de l’Ivindo;

# Conclusion

Au cours du mois d'août 2018, le projet AALF a effectué 24 missions d'investigation dans 7 provinces. Ces missions ont permis d'identifier 85 nouveaux trafiquants et de réaliser 6 opérations.

Les six opérations réalisées dans le cadre 4 affaires ont abouti à la mise aux arrêts de 11 trafiquants et à la saisie de 4 pointes d'ivoire, 4 peaux de panthère ainsi que d'autres trophées.

Le département juridique a enregistré ces nouvelles affaires et a obtenu 5 condamnations dans 3 affaires différentes. D'autres affaires sont en attente de jugement. Dans le même temps, les juristes ont effectué 4 visites de prison qui ont permis de certifier la présence en cellule de 15 trafiquants.

Ces résultats ont fait l'objet de 28 articles de presse dont 26 ont été publiés sur internet et 2 dans la presse écrite.

Les relations entre les autorités gabonaises et l'ONG Conservation Justice demeurent au beau fixe, avec au moins 64 rencontres tenues.